Initiales du maire

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
7 octobre 2026

Le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu siège en séance ordinaire, ce mercredi 7 octobre 2026.

SONT PRÉSENTS :
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #1
Monsieur le conseiller Yanick Beauchemin, siège #2
Monsieur le conseiller Charles Corriveau, siège #3
Monsieur le conseiller Maxim Moreau, siège #4
Madame la conseillère Sabrina Rettino, siège #6

EST ABSENT :
Monsieur le conseiller Francis Vigneault, siège #5

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Julie Lussier.

Sont également présentes, madame Nathalie Boisclair directrice générale et madame Nathalie Cliche greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
1.2. Adoption de l'ordre du jour
1.3. Adoption du procès-verbal du mois de septembre 2026
1.4. Aide financière – Centre de femmes l'Essentielle
1.5. Aide financière – La clé sur la porte
1.6. Orientation – Festival de récoltes 2027 – Association Provinciale du Patrimoine Agricole du Québec
1.7. Implantation d'un poste de la Sûreté du Québec à Saint-Charles-sur-Richelieu
1.8. Demande soutien financier – Connexion Nature – Plantes exotiques envahissantes
1.9. ~~Nomination d'une directrice générale adjointe~~ Prolongation de la nomination d'une directrice générale par intérim

2. FINANCES

2.1. Approbation des comptes payés et à payer
2.2. Dépôt du rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser accordée à certains employés
2.3. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2026

3. TRAVAUX PUBLICS

3.1. Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

4. URBANISME

4.1. PIIA #2026-11 Rév.1 – 393, chemin des Patriotes
4.2. PIIA #2026-12 -16, rue Saint-Pierre

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Initiales du maire

Initiales du greffier

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Entente – Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM)
7.2. Construction caserne – Projet #28-TP-2022 – Décompte #17
7.3. Construction caserne – Projet #28-TP-2022 – Décompte #18
7.4. Avenant caserne – surveillance de chantier
7.5. Avenant #5 caserne – surveillance et visites de chantier
7.6. Formation pompiers I
7.7. Formation désincarcération

8. RÈGLEMENTS

9. RAPPORT DES ÉLUS

9.1. Suivi des questions citoyennes

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 32.

La mairesse précise qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Julie Lussier, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la Loi.

2026-10-187

1.2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sabrina Rettino

Suspension de la séance à 19 h 47

D'ADOPTER l'odre dy jour

Reprise de la séance à 19 h 58

IL EST PROPOSÉ PAR *madame la conseillère Sabrina Rettino*
APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Yanick Beauchemin*
DE *remplacer le point 1.9 par le suivant : Prolongation de la nomination d'une directrice générale par intérim*

La proposition de modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST RÉSOLU *d'adopter l'ordre du jour tel que modifié*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-10-188

1.3. Adoption du procès-verbal de septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance individuellement du procès-verbal du 2 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QU'ils renoncent à sa lecture;

Initiales du maire

Initiales du sec-trés

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR *Choisissez un élément.*
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du xxxx

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-10-189

1.4. Aide financière – Centre de femmes l'Essentielle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande afin de soutenir l'organisme le Centre de femmes l'Essentielle;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre des services dont peut bénéficier la population de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sabrina Rettino
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER 500 $ à l'organisme la Centre de femme l'Essentielle.

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-970 du budget de fonctionnement.

La greffière-trésorière atteste de la disponibilité des crédits nécessaires.

DE SOULIGNER l'importance de la mission et des services offerts de cet organisme en l'appuyant financièrement.

DE TRANSMETTRE la présente résolution accompagnée du chèque au montant accordé à l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-10-190

1.5. Aide financière – La clé sur la porte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande afin de soutenir l'organisme La Clé sur la porte;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre aide et hébergement aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale dans les MRC des Maskoutains, de la Vallée-du-Richelieu et d'Acton;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Corriveau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER 500 $ à l'organisme la Clé sur la porte.

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-970 du budget de fonctionnement.

La greffière-trésorière atteste de la disponibilité des crédits nécessaires.

DE SOULIGNER l'importance de la mission et des services offerts de cet organisme en l'appuyant financièrement.

DE TRANSMETTRE la présente résolution accompagnée du chèque au montant accordé à l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Initiales du maire

Initiales du greffier-trés

2026-10-191

1.6. Orientation – Festival des récoltes 2027 – Association Provinciale du Patrimoine Agricole du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'un citoyen une demande visant la tenue, en septembre 2027, d'un événement consacré au patrimoine agricole, en collaboration avec l'Association provinciale du patrimoine agricole du Québec (APPAQ);

CONSIDÉRANT QUE cette demande prévoit la mise à disposition temporaire d'un terrain appartenant à la Municipalité pour la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen à l'origine de la demande est un producteur agricole de la municipalité et un délégué de l'APPAQ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribuerait à mettre en valeur le patrimoine et les traditions agricoles ainsi qu'à favoriser le rassemblement de la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Corriveau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sabrina Rettino
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER que le conseil est favorable à la tenue du Festival des récoltes en septembre 2027 et à la mise à disposition temporaire d'un terrain municipal, sous réserve de la conclusion d'une entente entre la Municipalité et l'Association Provinciale du Patrimoine Agricole du Québec (APPAQ).

D'AUTORISER la direction générale à entreprendre les discussions avec les représentants de l'APPAQ et à préparer un projet d'entente précisant les modalités de mise à disposition du terrain municipal.

DE PRÉVOIR que le projet d'entente soit soumis au conseil municipal pour approbation avant la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-10-192

1.7. Implantation d'un poste de la Sûreté du Québec à Saint-Charles-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le bail des locaux actuellement occupés par le poste de la Sûreté du Québec à Saint-Mathieu-de-Beloeil arrivera à échéance à la fin de l'année 2026 et ne sera pas renouvelé;

CONSIDÉRANT QU'il devient urgent de déterminer l'emplacement du prochain poste afin d'assurer la continuité des opérations policières et de maintenir une desserte adéquate des quatre municipalités desservies du secteur de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a proposé à plusieurs reprises le terrain et le bâtiment situés au 426, chemin des Patriotes pour l'aménagement du prochain poste;

CONSIDÉRANT QUE la superficie disponible dans le bâtiment ainsi que les espaces de stationnement permettent d'envisager l'aménagement du prochain poste de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la localisation de Saint-Charles-sur-Richelieu et sa proximité avec l'autoroute 20 faciliteraient les déplacements vers les municipalités situées de part et d'autre de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un poste à Saint-Charles-sur-Richelieu contribuerait à maintenir une présence policière visible et une desserte de proximité sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Corriveau
ET RÉSOLU

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

DE RÉITÉRER, auprès de la Sûreté du Québec et de la Société québécoise des infrastructures, la volonté du conseil municipal d'accueillir le prochain poste de la Sûreté du Québec à Saint-Charles-sur-Richelieu, dans le bâtiment situé au 426, chemin des Patriotes.

DE DEMANDER à la Sûreté du Québec et à la Société québécoise des infrastructures de procéder rapidement à l'analyse formelle de ce site et de déterminer, dans les meilleurs délais, l'emplacement du prochain poste ainsi que l'échéancier prévu pour sa mise en service.

DE DEMANDER au comité de sécurité publique d'appuyer la démarche de la Municipalité et de transmettre sa recommandation, dans les meilleurs délais, à la Société québécoise des infrastructures ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

D'AUTORISER la mairesse et la direction générale à transmettre la présente résolution aux organismes concernés et à effectuer les démarches nécessaires afin d'en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-10-193

1.8. Demande soutien financier – Connexion Nature – Plantes exotiques envahissantes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation pour la Biodiversité et la Faune du Québec afin de finaliser l'inventaire et la caractérisation des plantes exotiques envahissantes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'inventaire et la caractérisation des plantes exotiques envahissantes permettra d'outiller la municipalité afin de planifier les actions visant à lutter contre ces plantes;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la présentation de la demande à la FFQ, la municipalité désire mandater Connexion Nature en raison de son expérience et de son expertise;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation d'une demande de soutien financier à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

DE MANDATER Connexion Nature afin de présenter la demande.

D'AUTORISER une dépense au montant maximal de 7 500 $ en provenance du surplus non affecté pour pourvoir à cette dépense, conditionnellement à l'obtention d'une aide maximale de 30 000 $ pour le projet soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-10-194

1.9. Prolongation de la nomination d'une directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Boisclair, directrice générale, a été élue lors de l'élection du 5 octobre 2026 et qu'elle a présenté sa démission, effective le 9 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à souligner le travail accompli, le dévouement et le professionnalisme de madame Boisclair tout au long de son mandat à titre de directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-07-129 a nommé madame Nathalie Cliche directrice générale par intérim et greffière-trésorière pour la période du 26 août au 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à remercier madame Cliche pour les efforts, le travail et l'engagement dont elle a fait preuve pendant l'intérim, ainsi que pour sa disponibilité à assurer la continuité de l'administration municipale;

Initiales du maire

Initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la continuité de l'administration municipale et des responsabilités qui incombent à la directrice générale en vertu de la loi ou qui lui sont attribuées par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir madame Nathalie Cliche dans ses fonctions de directrice générale par intérim jusqu'au 11 novembre 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir la rétribution afférente à l'exercice de ces fonctions additionnelles;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de la démission de madame Nathalie Boisclair, effective le 9 octobre 2026, et de la remercier chaleureusement pour son travail et son engagement au service de la municipalité.

DE PROLONGER la nomination de madame Nathalie Cliche à titre de directrice générale par intérim et greffière-trésorière, tel que prévue à la résolution n° 2026-07-129, à compter du 10 octobre 2026 jusqu'au 11 novembre 2026.

D'ACCORDER pour cette période, la rémunération additionnelle prévue à la résolution 2026-09-179 adopté par le conseil le 2 septembre 2026.

DE REMERCIER madame Nathalie Cliche pour son travail et ses efforts pendant l'intérim, ainsi que pour sa contribution à la continuité des opérations de la municipalité.

D'AUTORISER madame Nathalie Cliche à agir pour et au nom de la municipalité et à signer tout document requis dans l'exercice de ses fonctions, afin d'assurer la continuité dans la mise en œuvre des décisions du conseil et dans l'administration des ressources financières et de la gestion des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2. FINANCES

2026-10-195

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

Madame la conseillère Sabrina Rettino déclare des intérêts non pécuniaires et se retire à 20 h 12

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 7 octobre 2026 tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 260 228,68 $

Les salaires versés du mois de septembre 2026 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 57 484,78 $.

Les salaires versés du mois de septembre 2026 pour la rémunération des pompiers au montant de 11 014,94 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Madame la conseillère Sabrina Rettino reprend son siège à 20 h 13.

Initiales du maire

Initiales du greffier-trés

2.2. Dépôt du rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser accordée à certains employés

Il est procédé au dépôt du rapport des dépenses autorisées du mois de septembre 2026 dans le cadre de la délégation permise à l'article 3.1 du Règlement 277-22-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires, tel que requis à l'article 7.3 du même règlement.

2.3. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2026

La directrice générale par intérim dépose les états comparatifs au 30 septembre 2026 tel que prescrit par la loi. Chaque membre du conseil ayant reçu une copie de ceux-ci.

3. TRAVAUX PUBLICS

2026-10-196

3.1. Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de compte des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2026** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Corriveau
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu approuve les dépenses d'un montant de 21 730,27$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés

4. URBANISME

2026-10-197

4.1. PIIA #2026-11 Rév.1 – 393, chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT la demande de PIIA # 2026-11 Rév. 1 reçue le 15 septembre 2026 visant la modification de certains matériaux et éléments sur le projet d'agrandissement et de rénovation de la résidence initialement soumis ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujetti au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale # 277-23-009* de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et son annexe II (Noyau villageois) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet révisé soumis rencontre les objectifs et critères contenus dans l'annexe II dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations des membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU).

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sabrina Rettino
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA # 2026-11 Rév. 1 telle que proposée ;

D'INFORMER les demandeurs que toute modification désirée en cours de travaux à l'égard du présent PIIA autorisé **DOIT préalablement faire l'objet d'une demande de révision au PIIA** avant toute réalisation de travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-10-198

4.2. PIIA #2026-12 – 16, rue Saint-Pierre (salle Institut canadien)

CONSIDÉRANT la demande de PIIA # 2026-12 reçue le 17 septembre 2026 et ce, pour la réalisation de travaux de rénovation sur la toiture d'un bâtiment d'intérêt patrimonial nécessitant le retrait de la cheminée ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujetti au *règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale # 277-23-009* de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et son annexe I (Bâtiment d'intérêt patrimonial) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est nécessaire afin d'assurer l'étanchéité du bâtiment et de préserver son intégrité structurelle ;

CONSIDÉRANT QUE la cheminée visée ne constitue pas une caractéristique architecturale propre au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la cheminée n'est pas visible de la rue et que celle-ci est désaffectée depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis rencontre les objectifs et critères contenus dans l'annexe I dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations des membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU).

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA # 2026-12 telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Initiales du maire

Initiales de la dir.-trice

5. LOISIRS/ACTIVITÉS CULTURELLS/PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-10-199

7.1. Entente – Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de conclure une entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie, et ce, afin qu'en cas de sinistre, des services soient déployés sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'entente avec l'association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) et de prévoir les modalités financières et administratives applicables;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim madame Nathalie Cliche à signer tous les documents afférents à cette entente;

DE PRÉVOIR des crédits pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, le tout conditionnellement à son adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-10-200

7.2. Construction caserne – Projet #28-TP-2022 – Décompte #17

CONSIDÉRANT le contrat accordé à Construction Richelieu le 12 février 2025;

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 17 au montant de 255 565,03 $ avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement signée par les professionnels chargés de la surveillance des travaux et le certificat de paiement émis en date du 31 août 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 293 835,90 $ incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de 10 %.

DE PROCÉDER au paiement de la somme due à partir du financement obtenu à cette fin.

D'AFFECTER au paiement les montants obtenus dans le cadre d'une subvention ou réservés à cette fin.

D'AFFECTER le paiement du solde au règlement d'emprunt numéro 277-24-007 ayant pour objet ces travaux et autorisant le conseil à imposer et à prélever annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur son territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant.

La greffière-trésorière atteste de la disponibilité des sommes nécessaires au paiement décrété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés

2026-10-201

7.3. Construction caserne – Projet #28-TP-2022 – Décompte #18

CONSIDÉRANT le contrat accordé à Construction Richelieu le 12 février 2025;

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 18 au montant de 414 131,33 $ avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement signée par les professionnels chargés de la surveillance des travaux et le certificat de paiement émis en date du 31 août 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sabrina Rettino
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 476 147,50 $ incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de 10 %.

DE PROCÉDER au paiement de la somme due à partir du financement obtenu à cette fin.

D'AFFECTER au paiement les montants obtenus dans le cadre d'une subvention ou réservés à cette fin.

D'AFFECTER le paiement du solde au règlement d'emprunt numéro 277-24-007 ayant pour objet ces travaux et autorisant le conseil à imposer et à prélever annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur son territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant.

La greffière-trésorière atteste de la disponibilité des sommes nécessaires au paiement décrété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-10-202

7.4. Avenant caserne – surveillance de chantier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité des offres de services professionnels relatifs à la surveillance des travaux de construction d'une caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalite a accordé un contrat pour ces services professionnels à Groupe Leclerc au montant de 70 000 $ par la résolution 2025-03-041;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Leclerc a transmis un avenant au montant total d'honoraires de 8 002,50 $ avant taxes pour des services supplémentaires de surveillance en architecture, interventions additionnelles requises afin d'assurer le suivi du projet jusqu'a l'achèvement des travaux de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires supplémentaires sont requis en raison de l'extension de la durée des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'avenant numéro 4 en date du 4 septembre 2026 soumis par Groupe Leclerc pour des honoraires supplémentaires au montant 8 002,50 $ avant taxes relatifs à une extension de la durée des travaux pour la caserne afin de permettre les visites et rencontres de chantier supplémentaires du 25 mai au 27 août 2026.

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, madame Nathalie Cliche à agir pour et au nom de la Municipalité aux fins de ce contrat.

La greffière atteste de la disponibilité des fonds nécessaires à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Initiales du maire

Initiales du trésorier

2026-10-203

7.5. Avenant #5 caserne – surveillance et visites de chantier

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la caserne sont prolongés;

CONSIDÉRANT QUE la date d'acceptation provision est révisée au 13 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE des services supplémentaires de surveillance et des visites de chantier sont requis;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'avenant #5.

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, madame Nathalie Cliche à agir pour et au nom de la Municipalité aux fins de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-10-204

7.6. Formation pompiers 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la formation des pompiers nouvellement embauchés;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des candidats de plusieurs municipalités permet d'obtenir un meilleur tarif et facilite l'offre de la formation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit former deux (2) pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la formation est étalée sur une période de dix-huit (18) mois;

CONSIDÉRANT l'offre de service transmise par le SAE Centre-du-Québec pour la formation obligatoire visant l'obtention de la qualification Pompier 1 pour vingt (20) pompiers au montant de 146 372 $ avant taxes permet de former deux (2) nouveaux pompiers de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette formation font l'objet d'une subvention et seront remboursés à la Municipalité en excluant les frais de salaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER une dépense au montant de 14 638 $ avant taxes pour la formation visant l'obtention de la qualification Pompier I pour deux (2) nouveaux pompiers, soit 7 319 $ par pompier.

D'AUTORISER l'inscription du solde à verser au budget 2027.

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Nathalie Cliche et le directeur des services incendie, René Bousquet à agir pour et au nom de la Municipalité dans le cadre de ce contrat.

La greffière atteste de la disponibilité des fonds nécessaires à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Initiales du maire

Initiales du sec-trés

2026-10-205

7.7. Formation désincarcération

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la formation des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des candidats de plusieurs municipalités permet d'obtenir un meilleur tarif et facilite l'offre de la formation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit former six (6) pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la formation est de 30 heures;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER une dépense au montant de 10 661,40 $ avant taxes pour la formation visant l'obtention de la qualification désincarcération pour six (6) pompiers, soit 1 776,90 $ par pompier.

La greffière atteste de la disponibilité des fonds nécessaires à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. RÈGLEMENTS

9. RAPPORT DES ÉLUS

9.1. Suivi des questions citoyennes

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-10-206

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à xx

Julie Lussier
Mairesse

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière